

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 02/12/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Séance N° 07
08/12/2025
Délibération 092/4.2

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes ARTUS Pauline, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs CHAUVIN Yannick, CUVILLIER Jean-Claude

Absents : Mrs PINÉAU Nicolas.

Pouvoirs : Mme MOURAIN Lisa a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane, Mr CHAUVIN Yannick a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice.

Madame BILLET Sabine a été élue secrétaire.

OBJET : Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Répondre à un besoin de transmission d'informations au service administratif dans le cadre du départ d'un agent.
- Renforcer le service enfance-jeunesse

Madame propose la création :

- D'un poste d'attaché territorial au service administratif :
 - o Durée du contrat : du 9 décembre au 14 décembre 2025
 - o Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
 - o Indice Majoré maximum : 678
- D'un poste d'agent de surveillance restaurant scolaire et périscolaire :
 - o Durée du contrat : du 9 décembre 2025 au 3 juillet 2026
 - o Temps de travail : 14 heures hebdomadaires en période scolaire
 - o Indice Majoré maximum : 387 - échelle C1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la création de ces deux postes comme mentionnés ci-dessus
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ces contrats.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiâne GODEFROY

La secrétaire de séance
Mme BILLET Sabine



